



N°25/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL DU 12 SEPTEMBRE 2022**
Date de la convocation : 7 septembre 2022 Date d'affichage : 14 septembre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 23 présents : 16 votants : 22

Le douze septembre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Fabienne DEVEZE, Maire

Etaient présents : Fabienne DEVEZE, Julien LORENZO, Stéphanie DUPUIS, Thierry HEDAN, Jean Claude DEROUET, Bernard PERRODOUX, Philippe MAILLARD, Sylvie CANDONI, Marie Christine APCHIN, Amanda PIKE, Nathalie DURVAL, Eugénie FARAGO, Lionel BERGERON, Bruno LEDUC, Frédéric GOUNEAU, Pierre ALEGRE DE LA SOUJEOLE

Ont donné procuration : Sylvie JOUBIN à Julien LORENZO, Stéphanie MARTIN à Stéphanie DUPUIS, Marie Christine MAUDUIT à Marie Christine APCHIN, Jérôme MATHA à Lionel BERGERON, Carine LERNOULD à Amanda PIKE, Gisèle ANJORAN à Frédéric GOUNEAU

Absents excusés : Samy WOLFF

Secrétaire de Séance : Jean Claude DEROUET, candidat est élu secrétaire à l'unanimité

ACQUISITION PARCELLE B1651

Vu la délibération du 10 avril 2019 autorisation Madame le Maire à accepter la rétrocession de la parcelle B1651 d'une contenance de 1 890 m2 proposée par les consorts BOUARD, Considérant que la régularisation de l'attestation de propriété immobilière qui n'a pas été faite est nécessaire pour la régularisation de l'acte,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Autorise** Madame le Maire à accepter cette rétrocession
- **Précise** que les frais notariaux seront à la charge de la commune ainsi que les frais de l'attestation immobilière s'élevant à 600.00€
- **Autorise** Madame le Maire, ou un adjoint délégué, à signer tous les documents se rapportant à cette rétrocession.



Pour extrait conforme,
 Morainvilliers, le 13 septembre 2022

Le Maire
 Fabienne DEVEZE